

## RECOMMANDATION

### Conseil scientifique de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions

#### Objet : Les publications des textes scientifiques

Le monde de l'édition scientifique, de revues comme d'actes de conférence, connaît des changements majeurs avec l'évolution des technologies de production et de diffusion des textes scientifiques, et avec l'apparition de nouveaux modèles économiques.

Dans ce contexte, le Conseil Scientifique de l'INS2I affirme son attachement à quelques idées-clés :

- importance du modèle d'arbitrage par les pairs;
- recherche de la diffusion la plus large possible pour la production scientifique des chercheurs et des laboratoires, qui suppose la possibilité d'une diffusion électronique;
- rappel que l'essentiel du financement de la recherche produite dans nos laboratoires provient des ressources publiques, ce qui rend injustifiables des transferts de copyright abusifs;
- rappel de l'importance extrême pour le développement des travaux scientifiques de l'accès à la littérature, qui doit être financièrement soutenable, ce qui n'est compatible ni avec une élévation constante des tarifs d'abonnement, ni avec des tarifs de publication élevés.

Le Conseil Scientifique considère donc comme intéressante la possibilité de publications électroniques "open access", y compris celles qui sont basées sur le modèle auteur-payeur. Le Conseil Scientifique, rejoignant ici la position du Conseil Scientifique de l'INSMI (septembre 2012, voir les références), met cependant en garde la communauté scientifique sur les modèles économiques et les tarifs de publication de l'open access, qui doivent rester financièrement soutenables pour notre communauté ("gold open access").

Le Conseil demande en conséquence au CNRS et à l'ensemble des institutions qui structurent la recherche française de :

- encourager la communauté scientifique à rechercher toutes les possibilités pour assurer la meilleure diffusion à sa production, notamment en utilisant les dépôts d'archives comme HAL ou arXiv/CoRR ; ce mode de diffusion, sans relecture, ne se substitue cependant en aucun cas à la soumission à des journaux ou des conférences soumises à arbitrage;
- encourager également la communauté scientifique à considérer favorablement les possibilités de publication open access non commerciales ("green open access");
- adopter une posture très vigilante dans les négociations menées au niveau national ou européen avec les éditeurs scientifiques commerciaux traditionnels, afin de sortir de la spirale insoutenable dans laquelle sont engagées les bibliothèques scientifiques et les institutions qui les financent;
- adopter de même une posture proactive vis-à-vis des éditeurs scientifiques commerciaux open access, pour négocier avec eux une baisse des tarifs de publication et permettre l'émergence d'un modèle de publication qui soit durable;
- favoriser le développement de revues ou de collections d'actes de conférence, voire de collections d'ouvrages, open access non commerciales, notamment au niveau européen.

Ces recommandations au CNRS et aux autres acteurs de la recherche publique française se doublent de deux recommandations à l'intention de la communauté scientifique elle-même.

- D'une part, les commissions d'évaluation à tous les niveaux (recrutement, promotion, évaluation de projets) doivent être ouvertes face à des dossiers comportant des publications électroniques, y compris dans des supports de création récente. Ceci suppose un effort d'évaluation de la qualité propre des publications, et une distance à prendre avec des indicateurs du type facteur d'impact, dont de nombreuses voix mettent en cause la pertinence, et qui sont biaisés par construction en faveur des revues ou des collections les plus anciennes.
- D'autre part, le Conseil met en garde contre les dérives parfois observées dans des journaux open access récemment créés, qui garantissent un délai très court (quelques jours ou quelques semaines) entre la soumission et la publication d'un article. La qualité des publications et leur intérêt pour la communauté scientifique reposent sur la qualité du travail accompli durant le processus d'évaluation par les pairs, ce qui suppose des délais incompressibles, et sur l'engagement de comités éditoriaux désintéressés. La promesse de délais très courts recèle un piège auquel auteurs et évaluateurs doivent être attentifs, de même qu'il convient de se méfier de journaux à la recherche de gains financiers rapides qui peuvent disparaître aussi vite qu'ils sont apparus, au détriment de la visibilité des travaux publiés.

Références :

- la prise de position du Comité d'Ethique au CNRS, juin 2012, <http://www.cnrs.fr/fr/organisme/ethique/comets/docs/avis-OA-120629.pdf>
- la recommandation du Conseil Scientifique de l'INSMI sur la politique documentaire, février 2012, [http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommandations/2012/CSI\\_INSMI\\_politiqueDocumentaire.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommandations/2012/CSI_INSMI_politiqueDocumentaire.pdf)
- la recommandation du Conseil Scientifique de l'INSMI sur les publications open access, septembre 2012, [http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommandations/2012/CSI\\_INSMI\\_reco20120913\\_GoldOpenAccess.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommandations/2012/CSI_INSMI_reco20120913_GoldOpenAccess.pdf)
- la déclaration commune des trois sociétés savantes de mathématiques françaises (SMF, SMAI, SFdS), juillet et septembre 2012, [http://smf.emath.fr/sites/smf.emath.fr/files/open\\_access\\_trois\\_societes\\_sept.pdf](http://smf.emath.fr/sites/smf.emath.fr/files/open_access_trois_societes_sept.pdf)

Motion adoptée le 18/09/2012  
à l'unanimité

M. Pascal WEIL  
Président de la CSI

Destinataire(s) :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur de l'INS2I
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique du CNRS